



# MAIRIE DE BRESLES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 18 JUIN 2014

L'An Deux Mille quatorze

Le MERCREDI 18 JUIN

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

**PRESENTS** = Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – MAGNIER Michel – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

**ABSENTS REPRESENTES** Madame – LIEURE Thérèse – MAISON Emilie – CAYER Anne-Françoise – PIEROZAK Dina – Monsieur PORTAS Patrick – VANDEWALLE Franck

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

-----  
Monsieur LE MAIRE demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu de Conseil Municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014.

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture du compte administratif 2014 de la ville

#### BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2013	REALISE EN 2013
DEPENSES	3 686 301.36 €	3 274 632.57 €
RECETTES	3 686 301.36 €	3 793 694.48 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>519 061.91 €</b>

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2013	REALISE EN 2013	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 680 755.00 €	874 778.26 €	761 280.00 €
RECETTES	1 680 755.00 €	891 914.19 €	165 890.00 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 135.93 €</b>	

Global :	536 197.84 €
----------	--------------

EAU POTABLE :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>
<b>DEPENSES</b>	85 789.00 €	28 871.15 €
<b>RECETTES</b>	85 789.00 €	81 928.97 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>53 057.82 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>
<b>DEPENSES</b>	152 132.00 €	- €
<b>RECETTES</b>	85 789.00 €	95 215.04 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95 215.04 €</b>

Global :	148 272.86 €
----------	--------------

ASSAINISSEMENT :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>
<b>DEPENSES</b>	301 382.00 €	218 863.75 €
<b>RECETTES</b>	301 382.00 €	280 856.95 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 020.20 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>
<b>DEPENSES</b>	437 503.00 €	121 174.73 €
<b>RECETTES</b>	437 503.00 €	355 024.68 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>233 849.95 €</b>

Global :	295 870.15 €
----------	--------------

SALLE POLYVALENTE :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>
<b>DEPENSES</b>	147 732.00 €	92 825.19 €
<b>RECETTES</b>	147 732.00 €	88 184.93 €
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 4 640.26 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU EN 2013</b>	<b>REALISE EN 2013</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>DEPENSES</b>	61 170.00 €	3 522.46 €	57 169.00 €
<b>RECETTES</b>	61 170.00 €	8 162.72 €	5 590.00 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 640.26 €</b>	

Global :	0.00 €
----------	--------

Monsieur LE MAIRE sort de la salle et Monsieur LAURENT prend la présidence.

Le conseil municipal approuve le budget principal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le budget eau potable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement à l'unanimité.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget de la salle Robert Gourdain.

Monsieur LE MAIRE remercie Madame VIEVILLE et Madame RICCI-EPAILLARD pour le suivi du Budget.

## **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur LE MAIRE propose d'adopter le règlement intérieur. Celui-ci à été distribué en toutes commissions.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

## **EVOLUTION DES TARIFS**

Monsieur LE MAIRE propose les modifications suivantes.

	<b>TARIFS ACTUELS</b>	<b><u>PROPOSITIONS</u></b>
<b>DROITS DE PLACE</b>		<b><u>Au 1er JANVIER 2015</u></b>
Marché / ml	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
branchement	<b>3,75</b>	<b>3,75</b>
	<b><u>Au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012</u></b>	<b><u>Au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014</u></b>
fête patronale / m <sup>2</sup>	<b>1,30</b>	<b>1,50</b>
Grandes caravanes des forains	<b>11,00</b>	<b>12,00</b>
Petites caravanes des forains	<b>6,00</b>	<b>7,00</b>
branchements forains	<b>35,00</b>	<b>50,00</b>
Stationnement camion pour la vente de denrées alimentaires/ml	<b>1,50</b>	<b>1,50</b>
Et branchement électrique	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>
Stationnement des camions vente (ensemble articulé/camion/camion avec remorque/tracteur avec remorque)	<b>90,00</b>	<b>100,00</b>
Installation d'un cirque	<b>25,00</b>	<b>50,00</b>

<b>MEDIATHEQUE</b>	<b><u>TARIFS ACTUELS</u></b>	
photocopies bibliothèque	<b>gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
accès sur internet	<b>gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
adhésion des personnes habitant hors de la CCRB		
- adulte	<b>8,50</b>	<b>10,00</b>
- moins de 18 ans	<b>4,50</b>	<b>5,00</b>
<b>VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
4 STERES (coupés par les particuliers)	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
4 STERES en 1 m (coupés et livré par le personnel de la Ville)	<b>165 ,00</b>	<b>165,00</b>
4 STERES en 50 cm (coupés et livré par le personnel de la Ville)	<b>190,00</b>	<b>190,00</b>

<b>RESTAURATION SCOLAIRE (prix du repas hors encadrement)</b>	<b><u>TARIFS ACTUELS</u></b>	
<b>Maternelles</b>	<b>3,40</b>	<b>3,40</b>
<b>Primaires</b>	<b>3,40</b>	<b>3,40</b>

<b>CONCESSIONS</b>	<b>TARIFS ACTUELS</b>	
<b>Perpétuelle /m<sup>2</sup></b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>Cinquantenaire/m<sup>2</sup>-renouvelable</b>	<b>125,00</b>	<b>125,00</b>
<b>Trentenaire/m<sup>2</sup>-renouvelable</b>	<b>75,00</b>	<b>75,00</b>

<b>COLUMBARIUM</b>		
<b>10 ans renouvelable</b>	<b>175,00</b>	<b>175,00</b>
<b>30 ans renouvelable</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>Concessions pour les urnes Trentenaire/m<sup>2</sup>-renouvelable</b>	<b>75,00</b>	<b>75,00</b>

<b>LOCATION DES IMMEUBLES</b>	<b>TARIFS ACTUELS</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
		<b>Au 1er SEPTEMBRE 2014</b>
<b>Château Seignier :</b>		
Logement n° 1 (F2 – 50 m <sup>2</sup> )	<b>500,00</b>	<b>510,00</b>
Logement n° 2 (F2 – 49 m <sup>2</sup> )	<b>500,00</b>	<b>510,00</b>
Logement n° 3 (F3 – 61 m <sup>2</sup> )	<b>610,00</b>	<b>622,00</b>
Logement n° 4 (F2 – 49 m <sup>2</sup> )	<b>500,00</b>	<b>510,00</b>
Logement n° 5 (F4 – 65 m <sup>2</sup> )	<b>610,00</b>	<b>622,00</b>
<b>13, Place du 11 Novembre</b>		
- logement de droite (F 3)	<b>373,00</b>	<b>380,00</b>
- logement de gauche (F4)	<b>441,00</b>	<b>450,00</b>
<b>Rue Dumoulin Provost</b>		
-logement de droite (F 3)	<b>424,00</b>	<b>432,00</b>
- logement de gauche (F 3)	<b>424,00</b>	<b>432,00</b>
<b>Rue du Moulin à Vent</b>		
- rez de chaussée (F 3)	<b>292,00</b>	<b>298,00</b>
- 1 <sup>er</sup> étage (F 3)	<b>441,00</b>	<b>450,00</b>
<b>Rue E. Seignier</b>		
- rez de chaussée – (F 3)	<b>441,00</b>	<b>450,00</b>
- 1er étage – (F3)	<b>441,00</b>	<b>450,00</b>
<b>Rue R. Coty</b>		
4, rue René Coty- (F 4)	<b>580,00</b>	<b>592,00</b>
<b>Cour du Château</b>		
- Logement de droite loué à Mme DESHAYES (bail professionnel) à compter du 1/05/2009 (612,48 €)	<b>Indexé au contrat</b>	<b>Indexé au contrat</b>

-Logement de gauche	<b>Indexé au contrat</b>	<b>650.00</b>
LA MAISON DU CONSEIL GENERAL – bureaux dans la cour de la mairie (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009) (650,26 €)	<b>Indexé au contrat</b>	<b>Indexé au contrat</b>
MEDAILLES DE LA FAMILLE FRANCAISE :	<b>25,00 par enfant</b>	<b>25,00 par enfant</b>

SALLE Robert GOURDAIN  
LOCATION AUX PARTICULIERS

**LOCATION DE LA GRANDE SALLE**  
**PAR JOUR**  
**PARTICULIERS**

	<b>TARIFS ACTUELS</b>		<b><u>PROPOSITIONS</u></b> <b><u>Au 1er JANVIER 2015</u></b>	
	<i>BRESLES</i>	<i>EXTERIEUR</i>	<i>BRESLES</i>	<i>EXTERIEUR</i>
<b>1 JOURNEE avec la CUISINE</b>	650,00	1 200,00	<b>650,00</b>	<b>1200,00</b>
<b>JOURNEE SUPPLEMENTAIRE</b>	½ TARIF	½ TARIF	½ TARIF	½ TARIF
CAUTION	1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque		1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque	
<b>VIN D'HONNEUR (de 13 h 00 à 19 h 00)</b>	320,00 €	460,00 €	<b>320,00</b>	<b>460,00</b>
CAUTION	1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque		1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque	
<b>REPAS DE LA ST SYLVESTRE GRANDE SALLE +CUISINE</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 750,00 €</b>	<b>1000,00</b>	<b>2000,00</b>
CAUTION	1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque		1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque	

**LOCATIONS PETITES SALLES (HAUT - BAS)**  
**PAR JOUR**  
**PARTICULIERS**

	TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS Au 1er janvier 2015	
	BRESLES	EXTERIEUR	BRESLES	EXTERIEUR
<b>SALLE DU BAS</b>	250,00	<b>325,00</b>	250,00	<b>300,00</b>
<b>SALLE DU HAUT</b>	250,00	<b>325,00</b>	250,00	<b>300,00</b>
<b>JOURNEE SUPPLEMENTAIRE</b>	½ TARIF	<b>200,00</b>	½ TARIF	<b>150,00</b>
<b>CAUTION</b>	500,00	<b>500,00</b>	500,00	<b>500,00</b>
<b>VIN D'HONNEUR</b>	185,00 €	<b>250,00</b>	185,00	<b>220,00</b>
<b>CAUTION</b>	500,00 €	<b>500,00</b>	500,00	<b>500,00</b>

SALLE Robert GOURDAIN  
LOCATION AUX PARTICULIERS

**LOCATION DE LA GRANDE SALLE**  
**PAR JOUR**  
**ASSOCIATIONS**

	TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS Au 1er JANVIER 2015	
	BRESLES <i>Du Lundi au Vendredi soir</i>	BRESLES <i>Le Samedi et le Dimanche</i>	BRESLES <i>Du Lundi au Vendredi soir</i>	BRESLES <i>Le Samedi et le Dimanche</i>
<b>SI ACTIVITE NON PAYANTE</b>				
<b>1<sup>ère</sup> fois</b>	Gratuit	480,00 €	Gratuit	480,00 €
<b>Ensuite</b>	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €
<b>caution</b>	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €
<b>SI ACTIVITE PAYANTE</b>				
<b>1<sup>ère</sup> fois</b>	<b>280,00 €</b>	<b>520,00 €</b>	<b>280,00 €</b>	<b>520,00 €</b>
<b>Ensuite</b>	<b>520,00 €</b>	<b>820,00 €</b>	<b>520,00 €</b>	<b>820,00 €</b>
<b>caution</b>	<b>1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque</b>		<b>1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque</b>	
	<b>1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque</b>		<b>1 600 € et si plus de 300 personnes 3 000 € par chèque de banque</b>	

+ SI L'ACTIVITE EST UN LOTO = LE PRIX + 500 €

**LOCATIONS PETITES SALLES (HAUT - BAS)**

**ASSOCIATIONS PAR JOUR**

	<b>TARIFS ACTUELS</b>	<b>PROPOSITIONS Au 1er JANVIER 2015</b>
	<i>du LUNDI au DIMANCHE</i>	<i>du LUNDI au DIMANCHE</i>
	<b>BRESLES</b>	<b>BRESLES</b>
<b>SI ACTIVITE NON PAYANTE</b>		
<b>1<sup>ère</sup> fois</b>	GRATUIT	GRATUIT
<b>Ensuite</b>	140,00 €	140,00 €
<b>caution</b>	500,00 €	500,00 €
<b>SI ACTIVITE PAYANTE</b>		
<b>1<sup>ère</sup> fois</b>	170,00 €	170,00 €
<b>Ensuite</b>	270,00 €	270,00 €
<b>caution</b>	500,00 €	500,00 €

Le restaurant scolaire ne sera plus loué.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

### **PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AU 4 RUE DU SAC POUR LA CREATION D'UN PARKING**

Monsieur LE MAIRE indique que le stationnement dans le centre-ville de Bresles est devenu de plus en plus problématique. L'accès aux commerces notamment le midi et en fin d'après-midi est très difficile et le stationnement sauvage sur les trottoirs se multiplie. Cette situation devient dangereuse, les piétons ne pouvant plus utiliser les trottoirs et la circulation est problématique notamment dans la rue du Général de Gaulle.

De même, rue du sac, le problème du stationnement est récurrent, et les voitures dans la rue empêchent régulièrement le passage du camion de ramassage des poubelles.

Aussi, pour remédier à ces problèmes, nous souhaitons créer un parking rue du sac. Ainsi, les riverains pourront se garer en toute tranquillité et l'accès aux commerces du centre-ville en sera facilité.

Pour cela, nous souhaitons acquérir le terrain situé au 4 rue du sac. Ce terrain de 362 m<sup>2</sup> permettrait d'aménager entre 16 et 20 places de stationnement.

Toutefois, les propriétaires de ce terrain abandonné et en friche ne sont pas facilement identifiables, le terrain étant en indivision.

C'est pourquoi nous envisageons une procédure d'expropriation afin de pouvoir finaliser le projet.

A titre indicatif, la valeur de rachat de ce terrain en vue d'une DUP est estimée à 50 500€ par les services des domaines, et les travaux d'aménagement s'élèveraient à 42 500€ TTC.

La procédure de DUP, menée par l'Etat, se caractérise par la mise en œuvre conjointement d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique afin de caractériser l'utilité publique de l'opération et d'une enquête parcellaire visant à identifier précisément le propriétaire concerné.

Il vous est donc proposé :

- D'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation le terrain situé au 4 rue du sac, cadastré section AI n°31 pour une contenance de 3a 62ca.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure d'utilité publique.
- De demander que soient menées conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire.
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour poursuivre l'acquisition du terrain par voie amiable ou au besoin par voie d'expropriation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour toute action concernant cette opération.

Monsieur LE MAIRE précise que le parking sera protégé avec une caméra.

Monsieur PULLEUX demande ce qui va être fait pour éviter aux gens de se garer rue du Général de Gaulle ou rue du Sac. Comment faire pour diriger les gens vers le parking.

Monsieur LE MAIRE répond que le parking sera sécurisé, et on pourra envisager de faire une zone bleue et des déposes minute.

Monsieur PULLEUX demande si les gens seront obligés de se garer sur le parking les jours de ramassage des poubelles.

Monsieur LE MAIRE répond que le jour où il y aura un parking rue du sac, les véhicules tampons pourront s'y mettre. Si ensuite les camions poubelle ne passent pas, ils ne pourront plus se plaindre. C'est aussi dans leur intérêt.

Monsieur PULLEUX demande si on mettra des caméras sur tous les parkings ou juste celui-là. Pourquoi celui-ci et pas les autres ?

Monsieur LE MAIRE répond que ce parking sera un peu isolé. Sur les 3 places, il y a beaucoup plus de passage. Sur le parking rue Victor Hugo les gens ne voulaient pas s'y mettre au départ et aujourd'hui il est plein. Il faudra aussi changer les habitudes. Il faut trouver une solution à cette problématique de stationnement.

Monsieur DUTHOIT pense qu'il faut aussi prévoir ce qu'il faut maintenant au niveau des caméras.

Monsieur LE MAIRE ajoute qu'il n'y a pas tellement d'endroits où on peut faire des parkings. Ce terrain est en friche, il y a des rats dedans. Nous pouvons faire 16 à 20 places, pour désengorger le stationnement et la circulation.

Monsieur PULLEUX ajoute que le parking place du 11 Novembre est déjà important et tout le monde n'y va pas. Comment inciter les gens à y aller ?

Monsieur LE MAIRE répond que nous pouvons faire une zone bleue. Les problèmes de sécurité, de circulation et de stationnement seront également approfondis en commission, dont Monsieur PULLEUX fait d'ailleurs parti. Les choses vont pouvoir évoluer pour la tranquillité de tout le monde.

Madame GILLAIN demande si dans les 42 500€ prévu pour créer le parking, est prévu uniquement l'aménagement, et s'il y aura ensuite des travaux avec les propriétaires riverains pour éviter les intrusions.



Monsieur LE MAIRE répond qu'il s'agit de l'aménagement du parking. Il y aura ensuite une action avec les riverains.

Monsieur CHOQUET pense que toute amélioration est bonne à prendre. On ne peut pas faire tout de suite 4 ou 5 parkings. Il faut faire les choses dans l'ordre. Attendons avant de régler les rues, de faire le parking et de voir comment les gens réagissent.

Monsieur PULLEUX répond que si on dépense 42 000€ pour un parking, il faut aussi se poser la question de savoir si on va pouvoir attirer les gens dessus. Il y a des circuits de circulation qui doivent se faire.

Monsieur CHOQUET répond que quand on a fait le parking rue des écoles, certains pensaient que personne ne l'utiliserait, et aujourd'hui il est plein.

Madame JUNOD précise qu'à trop régler, on risque aussi de pénaliser les commerçants.

Monsieur LE MAIRE est d'accord quand Monsieur PULLEUX dit qu'il faut réfléchir avant d'agir. En faisant leur programme ils ont réfléchi à ce qu'ils proposaient. La réalisation de celui-ci est en cours et le stationnement, la sécurité font partie de ses engagements. Ils sont élus depuis 3 mois, ils commencent à faire les choses.

Monsieur PULLEUX n'est pas contre le parking. Ceci dit le parking du 11 Novembre n'est peut-être pas non plus utilisé totalement. Il faut réfléchir à ce qu'on fait.

Monsieur LE MAIRE rassure Monsieur PULLEUX, il a réfléchi à ce qu'il faisait.

Madame CHAMBRELANT pense que les personnes devraient d'elles même respecter les places existantes.

Monsieur LE MAIRE répond qu'il est parfois difficile de faire changer les mentalités.

Monsieur MUNIO indique que pour cela, il faut optimiser les parkings existants et créer de nouvelles places. Des solutions existent également comme les zones bleues ou les déposes minute. Cela sera également étudié en commission. Mais le point de départ reste de proposer des places au plus près des habitations.

Monsieur CRUCET indique qu'il faut aussi communiquer auprès de la population sur le sujet. La mise en place des zones bleues fonctionne dans d'autres villes, cela devrait également fonctionner à Bresles.

Monsieur MUNIO indique que des propositions ont été faites pour le parking : caméra, borne de recharge électrique.

Monsieur CRUCET confirme que si la borne électrique ne sera pas installée de suite, le fourreau sera prévu.

Le projet est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION DU PARKING RUE DU SAC.**

Monsieur LE MAIRE demande l'autorisation de demander au Conseil Général une subvention pour la création du parking que nous prévoyons rue du sac.

La demande est acceptée à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur LE MAIRE indique que suite à des départs en retraite, nous vous proposons la création de 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Par ailleurs, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire pour l'avancement de certains agents, nous vous proposons la création de 2 postes d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.**

Monsieur LE MAIRE indique qu'afin de procéder au remplacement temporaire (congé maternité) sur un poste de comptabilité, nous avons besoin d'une personne déjà formée sur le logiciel utilisé. Pour cela, le centre de gestion de l'Oise dispose de personnel qu'il pourrait nous mettre à disposition.

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention en ce sens.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **DELIBERATION POUR LA REGION PICARDIE.**

Monsieur LE MAIRE indique que lors de sa déclaration de politique générale prononcée le 08 avril 2014 devant l'Assemblée Nationale, le nouveau Premier Ministre annonçait qu'il souhaitait supprimer la moitié des régions françaises « en 2017 ».

En janvier 2014, le Président de la République évoquait déjà la réduction du nombre de régions en France mais uniquement « sur la base du volontariat », comme le précisait alors la Ministre en charge de la décentralisation.

Le 08 avril dernier, si les élus locaux, n'étaient pas d'accord avec les projets du Gouvernement, le Premier Ministre a clairement indiqué que l'Etat imposerait la suppression de la moitié des régions de France par la Loi et ce, au mépris de l'avis des Picardes et des Picards qui restent majoritairement attachés à la survie de leur région.

Pour notre commune, la possible disparition de la Picardie est une perspective très inquiétante.

Demain, si l'Etat imposait autoritairement à notre région de fusionner avec une région voisine ou bien encore si les trois départements de notre région étaient « éclatés » pour être rattachés à des régions limitrophes, ce serait la fin de l'identité Picarde, une profonde remise en cause de nombreux services publics (hôpital, université, transports ferroviaires, etc...) et la mort de plus de 50 ans de coopération publique entre l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à

- Réaffirmer son attachement solennel au maintien de la région Picarde dans ses limites actuelles.
- Réaffirmer sa volonté de ne pas voir disparaître la région Picarde.
- Contester la méthode selon laquelle le Gouvernement envisage de supprimer par la Loi la moitié des régions de France et demander au Gouvernement d'organiser un référendum régional afin que seuls les Picardes et les Picards décident sereinement de l'avenir de leur région.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA SA HLM**

Monsieur LE MAIRE expose que sous sommes garants de 2 prêts de la SA HLM du Beauvaisis. Celle-ci a sollicité la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement de ces prêts. Aussi, elle nous demande de continuer à nous porter garant pour ces prêts.

Monsieur CHISS demande quels sont les ouvrages concernés.

Monsieur LE MAIRE répond qu'il s'agit de la rue Guynemer et Hélène Boucher.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES.**

Madame JUNOD indique que suite à la parution des décrets sur la réforme des rythmes scolaires et à la volonté du gouvernement de ne pas la reporter, nous sommes dans l'obligation d'appliquer cette réforme à la rentrée de septembre.

Dans cette optique, et à la suite de réunions avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants, nous sommes parvenus à un accord sur les nouveaux horaires :

<b>ECOLE MATERNELLE</b>	
Lundi	8h45-11h45 et 13h30-16h00
Mardi	8h45-11h45 et 13h30-16h00
Mercredi	8h45-11h15 avec un temps de TAP jusque 12h15
Jeudi	8h45-11h45 et 13h30-16h00
Vendredi	8h45-11h45 et 13h30-15h30 avec un temps de TAP jusque 16h30

<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	
Lundi	8h30-11h30 et 13h45-16h15
Mardi	8h30-11h30 et 13h45-16h15
Mercredi	8h30-11h30 avec un temps de TAP jusque 12h30
Jeudi	8h30-11h30 et 13h45-16h15
Vendredi	8h30-11h30 et 13h45-15h15 avec un temps de TAP jusque 16h30

Les temps de TAP, comme le service périscolaire, n'est pas obligatoire.

Nous souhaitons proposer des ateliers aux enfants. Les inscriptions aux ateliers seraient de 1€ par TAP, et se ferait sur une période de 7 semaines environ entre chaque vacances scolaires. Les ateliers suivants, sous réserve de modifications, pourraient être proposés :

En maternelle : médiathèque, activité avec l'association « Lire et faire lire », anglais, cuisine, baby karaté, motricité, chants, éveil musical et danse brésilienne.

En primaire : couture, football, hand, tennis, théâtre, danse, vidéo, cuisine, lecture, jardinage, arts plastiques, ludothèque, activités manuelles (papier kraft, maquettes, création de bijoux).

Monsieur CHISS demande si les horaires ont été validés par l'inspection académique.

Madame JUNOD répond que nous venons de recevoir un avis favorable sur nos horaires.

Monsieur CHISS demande si des associations vont intervenir.

Madame JUNOD répond que les associations ont toutes été contactées. Interviendront l'association pour la danse Brésilienne, Crescendo pour l'éveil musical, des intervenants extérieurs comme Monsieur FENDRICH pour une initiation au karaté pour les maternelles, certaines institutrices (anglais, art plastique) les animateurs déjà en poste et nous avons également contacté la CCRB pour mettre en place une mutualisation des animateurs.

Monsieur CHISS demande s'il y aura une contrepartie pour les associations.

Madame JUNOD répond que les associations ne peuvent pas toutes intervenir gratuitement, les prix varient entre une 20aine et une 30aine d'euros de l'heure.

Monsieur CHISS demande quand les associations interviendront si un animateur devra également être présent.

Madame JUNOD répond que cela dépend du degré de qualification de l'intervenant. Si il est diplômé d'état, il n'y a pas besoins d'animateur avec lui, mais pour les interventions de bénévole il doit y avoir un animateur.

Monsieur CHISS demande s'il y aura des heures supplémentaires pour les animateurs.

Madame JUNOD répond que nous prévoyons l'embauche d'un animateur. On ne connaît pas encore exactement le nombre d'enfants que nous aurons sur les TAP. Un courrier va être donné aux parents en fin de semaine. Nous allons essayer de mobiliser des intervenants extérieurs pour limiter le nombre d'embauche.

Monsieur CHISS demande si l'accueil se fera au Centre Périscolaire J. BAIZE et pourquoi il n'est pas encore ouvert.

Madame JUNOD répond qu'il y a eu du retard dans les travaux, un problème d'étanchéité sur la façade notamment. Il est plus judicieux d'attendre la fin des travaux plutôt que de faire revenir les entreprises avec les enfants. De ce fait, l'ouverture du centre cet été semble compromise car la visite de commission de sécurité ne pourra avoir lieu que le 7 Juillet et après celle-ci la PMI doit également passer.

Monsieur LE MAIRE précise qu'il ne signera pas l'achèvement des travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

Monsieur CHISS demande si cela empêche vraiment l'ouverture du Centre car le Centre E. Seigner n'est pas dans un bon état.

Monsieur LE MAIRE répond qu'il vaut mieux attendre que tout soit finalisé car sinon on risque de ne pas revoir les entreprises. L'architecte nous a confirmé que la commission de sécurité pourrait passer le 7 Juillet.

Madame FUMERY indique que nous sommes tous impatients d'ouvrir le Centre J BAIZE, toutefois, il faut que ce soit dans de bonnes conditions.

Monsieur LEONARDI demande s'il y aura des indemnités de retard.

Madame JUNOD répond qu'elles ont déjà été appliquées.

Monsieur CRUCET ajoute qu'on ne reste pas passif face à la situation. Il faut ouvrir un centre totalement fonctionnel. Il y a eu des problèmes dans le déroulement du chantier au niveau du lot gros œuvre, des problèmes de jointure en haut des portes, il faut être rigide.

Madame CHAMBRELANT demande pourquoi les associations ne peuvent pas intervenir à titre gracieux.

Madame JUNOD répond que ce n'est pas évident pour elles, il faut des personnes diplômées d'état, les gens travaillent et ne peuvent pas forcément être là.

Le Conseil Municipal accepte avec 2 abstentions (Monsieur CHISS et Madame CAYER).

### **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LOONIES POUR LA FETE DE LA MUSIQUE.**

Monsieur DUTHOIT indique que lors de la fête de la musique, nous aimerions aider l'association Loonies à faire venir un groupe de musique pour animer la ville. Pour cela, nous vous demandons d'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€ à cette association.

Madame CHAMBRELANT indique que normalement, pour la fête de la musique, il ne faut pas demander de participation.

Monsieur CHISS demande ce qui est prévu pour la fête de la musique en matière de sécurité, suite aux incidents qui ont eu lieu lors de la fête foraine.

Monsieur LE MAIRE répond que la gendarmerie sera présente lors de la fête de la musique. Concernant la fête foraine, nous avons eu à peu près les mêmes problèmes que les années précédentes. Nous ne sommes pas non plus les seules communes, ils ont aussi bloqué Beauvais. Le monde des forains est particulier. S'il y a des volontaires pour s'en occuper l'année prochaine ils sont les bienvenus. Il faut toujours leurs dire oui. Les problèmes ont été résolus les uns après les autres. En ce qui concerne les bagarres, c'est aussi un problème d'incivilité.

Madame GILLAIN indique qu'il y a eu une grosse bagarre devant le café de la paix, mais les gendarmes sont intervenus très rapidement et ont tournés toute la nuit.

Monsieur LE MAIRE précise que les gendarmes mobiles étaient présents dès le samedi après-midi, le soir ils ont contrôlé les voitures. Pour la fête de la musique, il verra avec l'adjudant-chef RANDU.

Le Conseil Municipal accepte avec une voix contre (Madame CHAMBRELANT).

### **ARRETE ANTI-REGROUPEMENT**

Monsieur LE MAIRE expose que suite aux nombreuses dégradations qui ont lieu sur la commune, nous souhaitons prendre un arrêté qui limiterait les regroupements de plus de 3 personnes. Cet arrêté pourrait prendre effet du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre de chaque année, aux endroits suivants :

- Devant l'école maternelle, la piscine, la salle polyvalente, la salle des sports et le centre Jacques BAIZE.
- Dans le sentier entre l'école maternelle et la rue du petit Chantilly.
- Rue Calmette, square Tallon.
- Sur les places du centre-ville.
- Devant le centre Eugène Seigner.

Cela permettra à la Gendarmerie et au policier municipal de verbaliser lors de la constatation de dégradation et d'attroupement de plus de 3 personnes.

Il précise que les gendarmes interviendront en cas de dégradation. Les problèmes aujourd'hui sont nombreux. Par exemple un soir, certains jeunes ont voulu faire un barbecue, ils ont volé une poule à un riverain et l'ont brûlée. Mais les gendarmes ne peuvent intervenir que s'ils sont pris sur le fait. Cet arrêté serait surtout lors des dégradations constatées par la population, quand les gendarmes arrivent et qu'il y a un regroupement, ils pourront intervenir. Il a essayé

de leur parler, ainsi qu'à leur parent, mais la nuit qui a suivi, ils ont éventrés toutes les poubelles. Les parents sont aussi impuissants. L'adjudant-chef RANDU pense que cela permettra de casser l'effet de groupe tout en continuant de discuter avec eux. Il y a une insécurité qui s'est installée aujourd'hui, certaines personnes sont effrayées. Mais les Breslois ont droit à la tranquillité. Les jeunes ont aussi le droit de se réunir, de s'amuser, mais sans faire de dégradation.

Monsieur DUTHOIT demande si on peut ajouter la place de l'Eglise.

Monsieur LE MAIRE précise qu'on ne peut pas non plus mettre tout le territoire.

Monsieur CRUCET précise que depuis 2 – 3 mois, on en est à une enveloppe de 7 000€ suite aux dégradations. Cet argent peut servir à autre chose. On ne peut pas passer notre temps à réparer leurs larcins.

Monsieur LE MAIRE ajoute que lorsqu'il y aura les caméras on espère que cela permettra d'assurer la tranquillité des Breslois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **AVENANT AU CONTRAT DE VEOLIA DU SERVICE D'EAU POTABLE**

Monsieur LE MAIRE indique que la société Véolia nous sollicite pour passer un avenant à notre contrat d'affermage. En effet, ils doivent prendre en comptes des nouvelles charges liées à de nouvelles règlementations

- L'enregistrement des réseaux auprès d'un guichet unique
- L'évolution des informations géographiques à communiquer
- La réalisation des reprises aux déclarations de travaux et aux déclarations d'intention de commencements de travaux
- La mise en place d'un écrêtement des factures d'eau en cas d'augmentation anormale du volume d'eau consacré par les abonnés consécutive à une fuite après compteur

Pour cela, Véolia nous demande de majorer les tarifs qu'il prévoit. Cela devrait avoir une incidence d'environ 0.030€ HT m<sup>3</sup>/an.

Il précise que Véolia prévoyait aujourd'hui une assurance privée à hauteur de 15€ par an. Celle-ci se trouvera donc mutualisée. Ils deviendront obsolètes. Si vous consommez 100 m<sup>3</sup> par an, cela reviendra à 3€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **CONVENTION POUR LA POSE DE LIGNES A HAUTE TENSION SOUTERRAINS PAR ERDF**

Monsieur LE MAIRE indique qu'ERDF souhaite renouveler une partie du réseau haute tension sur la commune. Ils seront pour cela amenés à poser 3 câbles haute tension souterrains sur 188 mètres.

Ils nous demandent de signer une convention de servitude sur certains terrains qu'ils vont occuper.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour cette opération.

Les travaux partiront de la maison de retraite, puis rue Alfred de Musset, ensuite arrive en bas de la place, devant la pharmacie, puis carrefour de Verdun vers la rue de la mare du four et la résidence pour personnes âgées.

Il précise que cela devrait résoudre les problèmes de mini coupures. Les travaux devraient commencer bientôt et durer jusqu'à la fin de l'été.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LE MAIRE informe les conseillers municipaux d'une invitation par le judo le 24 juin à 18H00 au judo pour la clôture de la saison.

De même, le club de l'Age d'or invite les conseillers pour les anniversaires du 2<sup>ème</sup> trimestre, notamment celui de Madame HERICHER qui aura 100 ans, le 26 juin à 16H00.

Madame GILLAIN demande ce qu'il en est de l'entretien du cimetière.

Monsieur LE MAIRE répond que c'est une problématique importante car bientôt on ne pourra plus utiliser de produits phytosanitaires. Il en a discuté avec Monsieur LEJEUNE, il y a des solutions comme le gaz mais cela amène d'autre problème pour les plantes.

Il a fait appel a un contractuel pour désherber la ville, le cimetière en fait parti. Il rappelle que si tout le monde faisait la partie de son trottoir cela ferait gagner du temps. Il faudra communiquer sur ce sujet à la rentrée.

Madame FABUREL Christine indique que le travail réalisé par cette personne est de bonne qualité.

Monsieur LE MAIRE veut aider les jeunes qui sont motivés, mais il faut aussi qu'ils passent leurs permis. Mais il y aura d'autre contrat de ce genre.

Monsieur DUTRIAUX indique que la piscine est vidée 2 fois par an, l'eau est chlorée, mais ne serait-il pas possible de la récupérer pour nettoyer les trottoirs ou pour les pompiers.

Monsieur CRUCET répond que ce n'est pas réalisable. Il s'est renseigné auprès d'autres communes, come Liancourt. Il faut traiter l'eau avant de la réutiliser, il faut neutraliser le chlore et cela coute très cher. Il pourra le faire chiffrer.

Monsieur LE MAIRE indique que la piscine est de la compétence de la CCRB, la commune n'a pas à prendre ce coût en charge. Cependant il pourra en parler à Monsieur DUFOUR, président de la CCRB.

Monsieur LEONARDI précise que pour les pompiers, c'est sûr que ce n'est pas possible, car leurs pompes sont en cuivre et le chlore l'oxyde.

Monsieur LE MAIRE souhaite de bonnes vacances à tous.